

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU NORD.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

Nombre de membres:	
Afférents au Conseil Municipal:	15
En exercice:	15
Qui ont pris part à la Délibération:	12

Date de convocation et d'affichage: vingt-un juin deux mil dix sept

Séance du: L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 19 heures 30 minutes

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme DE COCK Stéphanie - Mme BLANCHARD Yvette - Mme LELEU Nathalie -
MM. DUPONT François - DESCAMPS Laurent - COQUELLE Jean-Luc - M. SENEZ
Frédéric - Mme DZIEMBOWSKI Séverine - Mme D'HALLUIN Chantal - M. DEL FABRO
Gérald - Mme HOSSELET Jeannine

Absents excusés : M. GUIROD Alain — M. BUADES Michel

Pouvoir : M. LUDWICZAK Jérôme a donné pouvoir à Mme LELEU Nathalie

Absent : M. PETIT David

Secrétaire de séance: Madame DE COCK Stéphanie

Objet de la délibération:

DESIGNATION DES TROIS DELEGUES ET DES TROIS SUPPLEANTS DES SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017

Mise en place du bureau : Mme BLANCHARD Yvette, Maire a ouvert la séance.

Mme DE COCK Stéphanie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil Municipal (art.L2121-15 du CGCT)

Mme Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et un pouvoir et a constaté que la condition de quorum posée à l'art.L2121-17 du CGCT était remplie.

Elle donne lecture des directives imposées par la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 concernant la désignation des trois délégués et des trois suppléants, de la proclamation des élus et établissement du procès-verbal, de la transmission du procès-verbal et des résultats.

Elections des Délégués :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 12

Blancs, nuls à déduire : 0

Reste pour le suffrage : 12

Majorité Absolue : 7

Ont obtenu : M. DUPONT François : 12 - Mme HOSSELET Jeannine : 12 – Mme BLANCHARD Yvette : 12

M. DUPONT François, Mme HOSSELET Jeannine et Mme BLANCHARD Yvette, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Délégués.

Elections des suppléants :

1^{er} tour :

Nombre de bulletins : 12

Blancs, nuls à déduire : 0

Reste pour le suffrage : 12

Majorité Absolue : 7

Ont obtenu : M. SENEZ Frédéric : 12 – Mme LELEU Nathalie : 12 – M. DESCAMPS Laurent : 12

M. SENEZ Frédéric, Mme LELEU Nathalie et M. DESCAMPS Laurent ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Suppléants.

NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2017

Madame Le Maire fait lecture à l'assemblée du décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le Décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité le retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017.

ÉVOLUTION DU TARIF DU TICKET DE CANTINE SCOLAIRE

Madame Le Maire informe l'assemblée que la commune d'Aubenneuil-Au-Bac propose d'augmenter au 1^{er} janvier 2018 le tarif du ticket du repas servi aux enfants du RPI à 3.20 € pour 3.15 € actuellement.

Après avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident,

- de fixer le prix du repas servi aux enfants du RPI de la commune à 3.20 € à compter du 1^{er} janvier 2018
- d'autoriser Madame Le Maire, à signer toutes pièces relatives à l'objet de la présente délibération.

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame Le Maire fait lecture d'une correspondance de la Trésorerie Municipale et Hospitalière de Cambrai du 20 juin 2017.

En date du 29 avril 2013, le tribunal d'instance de Cambrai a prononcé l'effacement des dettes de Madame Françoise CARRE dans le cadre de sa procédure de surendettement des particuliers. Ainsi, L'ensemble de ses dettes antérieures à la date du jugement sont effacées.

Parmi les dettes figure une créance locative pour la commune d'un montant de 187.12 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de la somme de 187.12 € afin de se conformer à la décision de justice.

LOCATION ZONE DE LOISIRS (MODIFICATION)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aligner des tarifs pour des parcelles situés « aux grands clairs » du numéro 24 au numéro 29 et dont la surface est similaire .

Il est donc souhaitable que Monsieur LELONG Pascal demeurant 12, rue Victor Hugo 59161 RAMILLIES locataire de la parcelle n° 26 « les grands clairs » règle un loyer annuel de 650,00 € à compter du 1^{er} septembre 2017 au lieu de 860,00 € (somme reprise dans le bail du 13 novembre 2015) qui sera indexé chaque année selon la variation de l'indice fermage arrêté par le Préfet.

Le Conseil Municipal autorise cette modification.

LOCATIONS ZONE DE LOISIRS (Changement)

- M. DOUCHEZ Jean-CLaude renouvellement au 31 juillet 2017
Parcelle n° 3 « Marais Aux Vaches »
Loyer 240 €

- M. BRULANT Jean-Patrick, résiliation au 31 juillet 2017
Parcelle n° 6 « ancienne Salviam »
Successesseur : M. DE MEYER Julien
Loyer 210 €

- M. BRUSSELLE Michel, renouvellement au 31 août 2017
Parcelle n° 15 « ancien terrain de football »
Loyer 210 €

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Blanchard Yvette